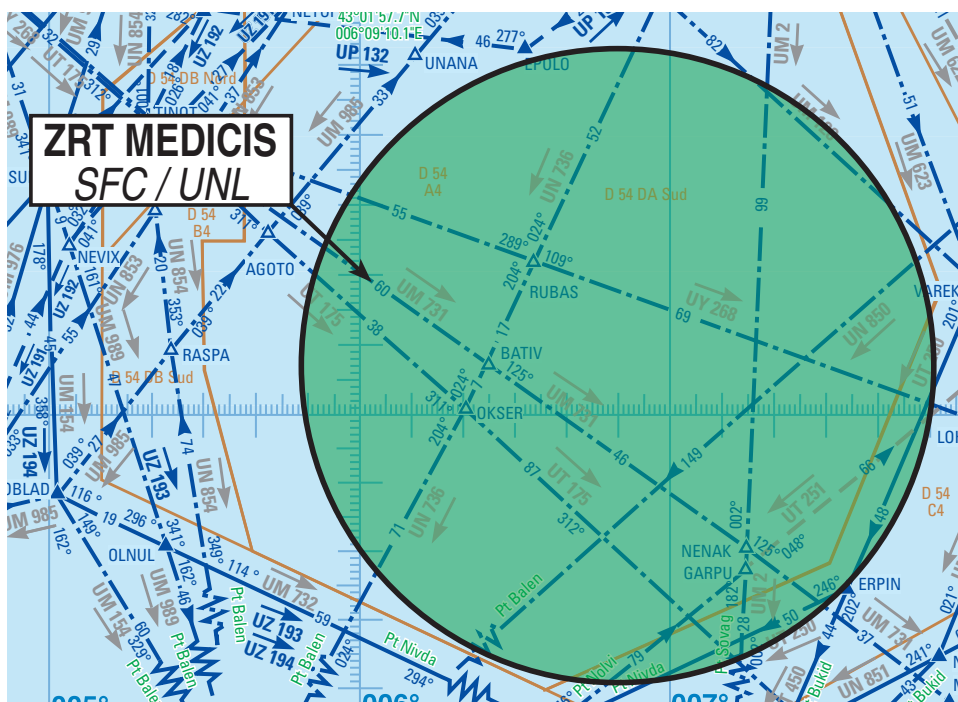
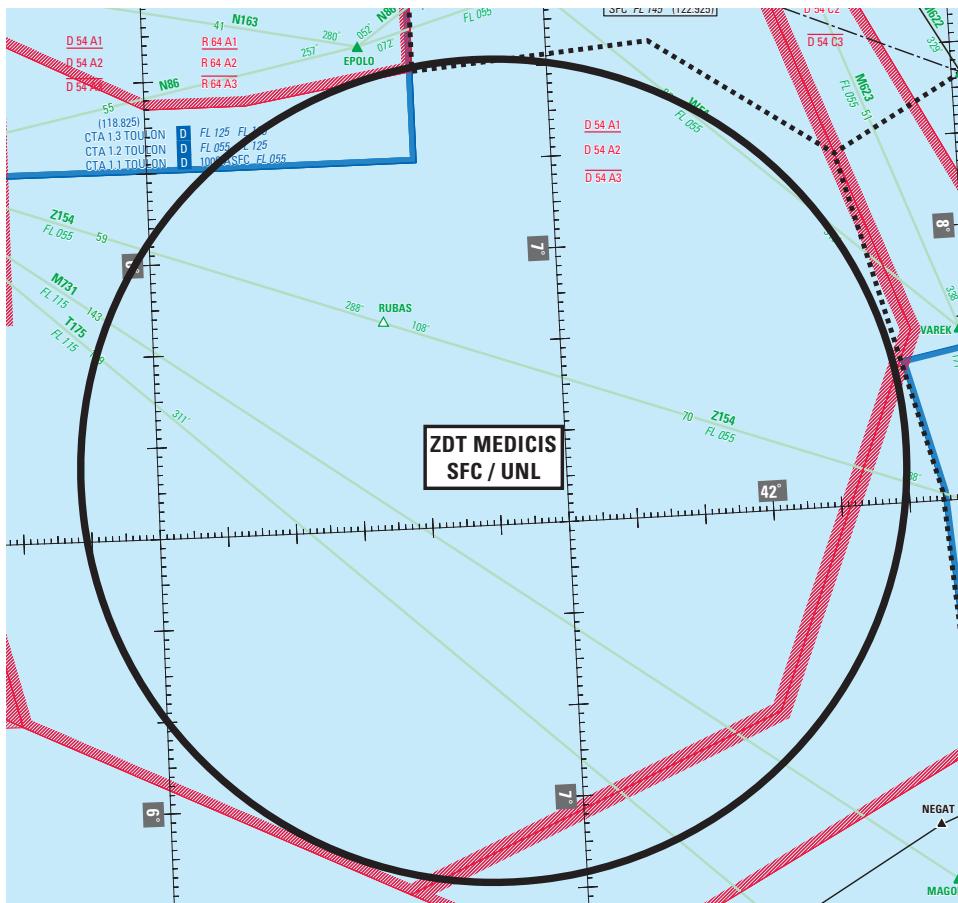


Objet : Création d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) MEDICIS en UIR et FIR Marseille pour campagne de tirs missiles

En vigueur : Du 06 au 07 mars 2018



SUP AIP N° 031/18**ACTIVITÉ**

Campagne de tirs missiles en Méditerranée.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable les 06 et 07 mars de 07h00 à 15h00

INFORMATION DES USAGERSActivité réelle connue de :
CCMAR MED (FANNY CONTROLE) : 127.975 MHz et 118.500 MHz**GESTIONNAIRE**

CCMAR MEDITERRANEE

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels.
L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux pour la vie humaine des activités se déroulant dans ces zones.
En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

STATUT

Zone dangereuse temporaire (ZDT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones dangereuses avec laquelle elle interfère.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZDT par les organismes gestionnaires habituels aux usagers autorisés à pénétrer.

CAG : Dans les parties de ZDT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

cercle de 45 nm de rayon centré sur 42°05'58"N, 006°49'18" E

SFC / UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Pas d'activation des zones LF-D 54 DA Sud, C1, C2, C3, C4, A1, A2, A3 et A4 durant l'activation de la ZDT MEDICIS.

ORGANISME A CONTACTER

Centre de Coordination et de Contrôle marine en Méditerranée (CCMAR MED) : 04 22 42 89 17